

Accident, chômage, décès
d'un proche, divorce...

**Une structure est à votre disposition
pour vous aider.**



01/2018 - Édité par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne - 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Crédit Photos : Thinkstock, & Google Maps.

**POINT PASSERELLE
DIJON**

4, rue Davout - 2^e étage
21000 DIJON
Tél. : 03 80 48 93 05
dijon@ppcb.fr

Accident, chômage, décès d'un proche, divorce...
Une structure est à votre disposition pour vous aider.



Point
Passerelle
CHAMPAGNE-BOURGOGNE

**POINT PASSERELLE
DIJON**

4, rue Davout - 2^e étage
21000 DIJON
Tél. : 03 80 48 93 05
dijon@ppcb.fr

Association Loi 1901. Point Passerelle Champagne-Bourgogne offre ses services gratuitement :
accueil, écoute, conseil, accompagnement.

Point Passerelle

UNE DÉMARCHE HUMAINE & SOLIDAIRE

Le Point Passerelle accompagne les personnes en difficulté aussi bien sur un plan humain et personnel, qu'économique. Lieu d'accueil et de médiation dans le cadre d'un savoir-faire bancaire et financier, le Point Passerelle a pour mission d'écouter, de diagnostiquer, d'orienter, d'accompagner, de trouver et mettre en place des solutions sociales et économiques.

A QUI S'ADRESSE LE POINT PASSERELLE ?

- Le Point Passerelle est une structure qui accompagne des particuliers :
- fragilisés par un accident de la vie (chômage, divorce, maladie, décès...),
 - en situation ou en danger d'exclusion financière et sociale,
 - ayant la volonté de s'en sortir,
 - souhaitant être accompagnés.



ORIENTATION

Les personnes en difficulté sont orientées vers le Point Passerelle par :

- un travailleur social,
- une association,
- une agence bancaire,
- ou toute autre personne ou structure.

RENCONTRE

Le prescripteur met le bénéficiaire en relation directe avec Point Passerelle pour un premier rendez-vous.

La personne est accueillie au Point Passerelle par des conseillers permanents ayant une solide expérience bancaire et humaine.

ACCOMPAGNEMENT

Le conseiller écoute la personne, la conseille, la guide et l'oriente éventuellement vers des structures spécifiques.

- Il lui propose d'établir avec elle un diagnostic approfondi de sa situation personnelle et financière.
- Il recherche des solutions qui vont l'aider à surmonter ses difficultés, (négociation avec ses créanciers, aide à la constitution de dossier de surendettement, orientation vers les travailleurs sociaux, les associations, information sur ses droits, etc...).

- Il la soutient et la conseille dans la gestion du budget avec la perspective de rendre la personne autonome :
 - organisation du budget,
 - utilisation d'outils adaptés facilitant la gestion du budget,
 - accompagnement régulier dans la durée avec passage éventuel de relais à un accompagnateur bénévole.